



UNION POUR LA NATION CONGOLAISE
« U.N.C »

*Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 juin 2010*

Le Secrétaire Général

**COMMUNIQUE DE L'UNION POUR LA NATION CONGOLAISE RELATIF AUX ARRÊTS
RENDUS PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE LE LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018**

L'Union pour la Nation Congolaise a suivi, avec grande stupéfaction, le prononcé des arrêts de la Cour Constitutionnelle sur les affaires MLC et ensuite UREP contre la CENI. Elle trouve ces décisions injustes et iniques.

Le moins que l'on puisse dire est que ces Arrêts ont obéi au schéma de la Majorité présidentielle devenue FCC et sont faits à dessein pour priver Messieurs Jean Pierre Bemba et Adolphe Muzito de leur droit d'éligibilité afin d'espérer la division de l'Opposition.

L'UNC réaffirme sa solidarité avec tous ses partenaires de l'Opposition quoi qu'il arrive.

Ensemble, l'Opposition évitera au peuple congolais la succession familiale du pouvoir et lui assurera la vraie alternance démocratique.

L'UNC reste profondément attachée à l'unité de l'Opposition.

Fait à Kinshasa, le **10 4 SEPT 2018**

Jean Baudouin MAYO MAMBEKE

